



Compte rendu de la séance du 08 avril 2024

Secrétaire(s) de la séance:
Jérôme AUBRY

Ordre du jour:

devis

subventions 2024

cession d'une partie d'un usoir place de la mairie

adhésion au siel de la commune de Moulainville

rectification du budget 2024

questions diverses

Délibérations du conseil:

devis 2024-2 (DE 010 2024)

Le maire propose au conseil municipal les devis pour l'année 2024 :

- les jardins de Villers pour la tonte de la commune :

- cimetière : 942.29 euros ttc
- village : 6417.49 euros ttc

- société pyrotech pour le feu d'artifice : 2600 euros ttc

- société Citeos en charge de l'éclairage public par le sew, mise en place d'un poteau voie communale le haut chemin

participation de 20% de la commune soit un montant de 1007.85€ ht.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis

- refectioin chemin près captage source saint vanne.

- entreprise sarl verdun : 10382.40 euros ttc
- sarl marchand : 17253.60 euros ttc
- les paysages de la woevre : 18388.80 euros ttc

le devis sarl verdun est validé à l'unanimité par le conseil.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

subventions 2024 (DE 011 2024)

le maire expose la nécessité d'aider l'association d'instance locale de coordination gérontologique et demande au conseil une subvention de 500 euros pour 2024.

association qui permet

l'organisation d'activités liées aux personnes âgées, le transport à la demande en lien avec la codecom, le portage de repas à domicile.

le conseil valide à l'unanimité cette proposition

le maire expose la nécessité d'aider le magazine de l'association échos et coevre en versant une subvention de 1000€ pour palier à la diminution drastique de la subvention codecom.

ce magazine est un journal du territoire fait par les habitants du territoire qui est très apprécié dans nos villages.

le conseil valide à l'unanimité cette proposition

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

cession d'une partie d'un usoir place de la mairie (DE 012 2024)

Le Maire explique que :

il convient de régulariser une situation cadastrale et sur demande de MME SCHLAGENHAUF CLAUDIA

Vu le bornage effectué par le cabinet MANGIN, géomètre expert,
Vu que l'enquête publique ne s'avère pas nécessaire,

Il convient dès lors de statuer sur la cession d'un usoir communal à Madame SCHLAGENHAUF CLAUDIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 5 votes pour, 1 vote contre et 1 absence :

- Accepte de céder la parcelle c 1819 située 15 Place de la Mairie, d'une superficie de 1 are 87 centiares à Madame SCHLAGENHAUF CLAUDIA, pour un montant de 50€ le mètre carré soit 9350 euros.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

L'acheteur s'acquittera des frais de géomètre et d'acte de publicité foncière.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

adhesion au siell de la commune de moulainville (DE 013 2024)

le maire expose au conseil la demande de la commune de moulainville pour l'adhésion au siell de celle-ci au 1^{er} janvier 2025.

le siell nous demandant de statuer, le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Vote du budget primitif - herbeville ANNULE ET REMPLACE DE 014 008 (DE 014 2024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Herbeville,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

de retirer l'article 022 au budget - 1000e

de transférer à l'article 65748 + 1000e

pour mise en conformité du plan comptable.

informations: la loge de chasse est à disposition des habitants sous réserve d'avoir un accord de mr faou jean claude président de l'ACCA DE HERBEUVILLE.